

**Projet de
compte rendu de la réunion de la
Commission de l'éducation, de la communication
et des affaires culturelles**

Ouagadougou (Burkina Faso), 6 et 7 mai 2013

ABIDJAN (COTE D'IVOIRE) | 10-11 JUILLET 2013

1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) se réunit à Ouagadougou, les 6 et 7 mai 2013, sous la présidence de M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse).

Les sections suivantes sont représentées à la réunion : Belgique (Communauté française/Wallonie-Bruxelles), Bénin, Burkina Faso, Cambodge, France, Gabon, Guinée équatoriale, Jura, Niger, Québec, République démocratique du Congo, Suisse et Tchad.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel que proposé, est adopté.

3. Adoption du compte rendu de la réunion de Bruxelles, en juillet 2012

Le compte rendu de la dernière réunion, tenue à Bruxelles le 10 juillet 2012, est adopté, tel que proposé.

4. et 5. Rapport du président de la CECAC

M. Berberat fait rapport des activités de la Commission depuis sa dernière réunion et, en l'absence de la désignation officielle, par la Région Afrique, d'un rapporteur à cette fin, ce qu'il regrette, il fait également rapport au sujet des activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida.

Il renvoie les délégués à son rapport écrit, distribué en amont de la réunion, puis met l'accent sur les suivis aux engagements et discussions de la CECAC notamment en matière de diversité culturelle, d'éducation au développement durable et de Prix des Jeux de la Francophonie.

S'agissant du Réseau, il mentionne notamment la tenue de sa dernière réunion à Libreville (Gabon) en octobre 2012, et annonce que la prochaine aura lieu à Dakar (Sénégal), du 3 au 5 octobre 2013.

Le rapport des activités de la CECAC et de son Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida est adopté, tel que proposé.

6. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012 – Audition de M. Magatte Faye, coordinateur de programme à l'UNESCO

M. Magatte Faye, coordinateur de programme à l'UNESCO, résume les grandes conclusions du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012* intitulé *Jeunes et compétences : l'éducation au travail*, dont un résumé a été distribué en amont de la réunion.

M. Faye déplore que la progression vers l'éducation pour tous (EPT) stagne depuis 2009-2010, même s'il y a eu des progrès, depuis 2000, dans l'atteinte des six Objectifs du millénaire. Ainsi, le nombre d'enfants non scolarisés en primaire stagne à 61 millions, la moitié d'entre eux vivant en Afrique sub-saharienne, seule région d'Afrique où leur nombre a recommencé à augmenter. Cela permet d'affirmer que l'objectif d'inscrire tous les enfants à l'école primaire ne sera pas atteint d'ici 2015.

Par ailleurs, il y aurait 71 millions d'adolescents non scolarisés dans le monde, un nombre inchangé depuis 2007. Dans les pays pauvres, seule la moitié des adolescents sont inscrits au premier cycle du secondaire.

L'analphabétisme des adultes – 775 millions dans le monde en 2010, dont les deux-tiers sont des femmes – touche non seulement les pays pauvres mais également les pays riches où 160 millions de personnes éprouvent des difficultés de lecture.

M. Faye affirme que la poursuite de l'atteinte de l'objectif de parité et d'égalité entre les sexes a un effet pernicieux : dans la moitié des 97 pays qui n'ont pas atteint cette parité au secondaire, les garçons sont désavantagés. Il ajoute qu'on peut s'interroger sur l'efficacité interne des systèmes éducatifs quand pas moins de 250 des 650 millions d'enfants d'âge scolaire primaire n'apprendront probablement pas à lire, écrire et compter. La formation déficiente des enseignants serait en partie responsable.

Les pays donateurs d'aide au développement ne tiennent pas l'engagement qu'ils ont pris en 2000 à Dakar et leurs contributions au financement de l'éducation pourraient même ralentir. Or, un bon nombre de pays francophones dépendent, pour financer leurs systèmes éducatifs, du soutien extérieur dans une proportion pouvant atteindre 25 %. L'insuffisance du financement est la plus grande menace à l'EPT.

On estime à environ 3 milliards \$US le montant que consacrent les pays donateurs à l'aide au développement des compétences (compétences de base de la vie quotidienne, enseignement secondaire général, formation professionnelle, etc.). Trois avenues se dessinent pour améliorer le financement : l'entrée en scène de pays émergents comme le Brésil, la Chine et l'Inde ; une participation accrue du privé ; et, dans certains pays, le recours aux ressources naturelles.

S'agissant de l'acquisition de compétences, ce qu'il appelle « l'éducation qualifiante », M. Faye offre des statistiques éclairantes sur son caractère nécessaire et urgent :

1. Un habitant de la planète sur six a entre 15 et 24 ans ;
2. Six Africains sur dix ont moins de 25 ans ;
3. Un jeune sur cinq, dans les pays en développement, n'a pas achevé le cycle primaire ;
4. Un jeune travailleur sur quatre reçoit moins de 1,25 \$ par jour ;
5. Un jeune actif sur huit est au chômage.

L'importante population jeune constitue à la fois un puissant levier de développement et, si on n'en tient pas compte, un facteur potentiel de perturbations. En clair, les jeunes sont nombreux, peu d'entre eux travaillent et, lorsqu'ils le font, ils sont souvent mal payés. De plus, peu d'entre eux ont les compétences de base nécessaires à partir desquelles on peut construire des capacités professionnelles. Or, cette acquisition fondamentale pose problème, surtout en Afrique.

Neuf années de scolarité sont nécessaires pour ne pas retomber dans l'analphabétisme et pour lutter contre la pauvreté. Or, de nombreux jeunes n'ont pas les compétences fondamentales correspondant au premier cycle du secondaire. Deux cent millions de jeunes ont besoin d'une deuxième chance, en liaison avec le milieu du travail, car ils ont quitté l'école prématurément.

Le secteur informel (entreprises artisanales) est en train de structurer une réponse en dispensant une formation en entreprise. Des pays mettent en place des initiatives pour investir dans l'acquisition de compétences (Ghana, Burkina Faso, Togo, Mali, Madagascar, etc.). Cependant, on n'est pas en mesure de répondre à la trop forte demande.

Trois facteurs essentiels impactent sur l'éducation et la formation : le genre, la pauvreté et le lieu de résidence (dans un même pays, on n'a pas les mêmes chances, selon qu'on vit en milieu rural ou en milieu urbain).

Des pistes d'action sont suggérées pour élaborer des politiques de développement des compétences : 1. Ouvrir l'accès à un enseignement secondaire de bonne qualité ; 2. Former les jeunes défavorisés en milieu urbain ; 3. Répondre aux besoins de formation du milieu rural. Les gouvernements, le secteur privé et les donateurs d'aide ont tous un rôle à jouer dans l'amélioration de la situation.

Un débat s'engage.

En réponse à des questions et observations des délégués, M. Faye donne les précisions suivantes :

- Les pays de l'espace francophone en Afrique n'arrivent pas à promouvoir suffisamment l'usage des langues maternelles (vernaculaires) à l'école, peut-être par manque de volonté politique s'inscrivant dans la durée ;
- La gouvernance du système éducatif est tributaire de la gouvernance politique et économique globale dans un pays donné, et des arbitrages qui y prennent place concernant l'octroi des budgets à l'éducation et leur allocation aux différents niveaux scolaires ;
- Les moins bien nantis risquent de ne pas rester silencieux - peut-être même devenir un facteur de perturbation- face au phénomène de la marchandisation de l'éducation qui donne un avantage indu à ceux qui ont les moyens de payer ;
- L'école doit écouter et entendre la communauté. Son offre correspond-elle aux besoins des populations qu'elle sert ? Le mot-clé : adaptation ;
- Reconnaissant que la formation des enseignants est une dimension primordiale du système d'éducation, il élargit la discussion à leur statut, leur rémunération, leurs conditions de vie et de travail qui doivent tous être pris en compte dans les politiques nationales d'administration et de gestion du corps enseignant ;
- L'aide internationale se raréfie et les pays bénéficiaires doivent non seulement diversifier les sources de financement de leurs systèmes d'éducation, ils doivent aussi mieux utiliser les ressources qu'ils ont déjà en s'attaquant aux causes de gaspillage, de mauvaise gestion et même aux cas de détournements de fonds ;
- Les OMD et l'EPT sont considérés comme des objectifs de mobilisation et il ne faut pas oublier que tous les pays ne sont pas partis du même point ; il ne faut donc pas s'étonner qu'en raison des écarts pré-existants, beaucoup de pays, dont plusieurs francophones, éprouvent encore des difficultés et n'atteindront vraisemblablement pas ces objectifs pour 2015 ;
- L'UNESCO, dont le budget dédié à l'éducation est modeste (9 millions \$US, pour toute l'Afrique, sur deux ans) a pour mandat de développer des stratégies, des concepts, des modèles qui, eux, devraient être appuyés par ses autres partenaires au développement dans le cadre d'ententes de partenariats ;
- Il y a des décisions politiques difficiles à prendre et les reporter ne fera qu'empirer la situation ; les parlementaires ont un rôle à jouer en interpellant leurs gouvernements sur les arbitrages qui s'imposent ;
- Là où le curriculum est normé pour inclure la formation sur les compétences fondamentales du niveau primaire (p. ex. au Mali et au Niger), les écoles coraniques sont prises en compte dans les statistiques ; en revanche, si elles n'offrent qu'une formation religieuse, elles ne le sont pas ;
- Il revient à chaque pays de faire ses propres choix ; les partenaires ne sont là que pour appuyer le gouvernement en place dans le développement de sa politique et

- de ses programmes en lui fournissant les outils nécessaires, en renforçant ses capacités ;
- Les pays doivent consacrer des fonds endogènes à leur secteur d'éducation pour prouver leur sérieux et aucun élément stratégique d'une politique nationale ne devrait être porté par du financement extérieur ;
 - La formation des enseignants doit logiquement être suivie de la vérification de l'application, en classe, des compétences acquises qui visent un seul objectif : aider les apprenants à mieux apprendre ;
 - L'APF devrait inciter la Francophonie à articuler davantage l'éducation autour de la dimension culturelle ; on forme quelqu'un avec sa manière de voir le monde.

M. Berberat remercie M. Faye pour son engagement et pour son offre de collaboration future. Il souligne que les parlementaires, tant du Nord que du Sud, ont une responsabilité, les uns de s'assurer que leur pays remplit ses engagements d'aide financière, les autres que leur pays fait les bons choix et utilise à bon escient l'aide reçue. Il convient ensuite que les questions d'alphabétisation, d'utilisation des langues maternelles, etc. sont susceptibles de revenir à l'ordre du jour de la CECAC, en collaboration avec l'UNESCO mais aussi avec l'OIF et la CONFEMEN.

7. Le système dual dans la formation professionnelle suisse

M. Berberat renvoie les délégués à son rapport écrit sur le système dual dans la formation professionnelle suisse, distribué en amont de la réunion, et indique qu'il entend n'en résumer que les grandes lignes et faire ressortir quelques pistes de réflexion.

D'emblée, il précise que la Suisse n'ayant jamais eu de vocation hégémonique ou impérialiste, le but du rapport n'est pas d'imposer ailleurs son système orienté vers le marché du travail, sans que n'y soient d'abord apportées les adaptations nécessaires. Il souhaite associer au développement futur de ce rapport des sections d'Afrique subsaharienne où existent déjà des initiatives du même type (p.ex. Gabon et Burkina Faso).

Le système suisse permet un partenariat entre les autorités publiques –cantons fédérés et État fédéral–, des entreprises du secteur privé et public, et les organisations du monde du travail, donnant aux jeunes l'opportunité de continuer d'acquérir des compétences fondamentales de culture générale tout en acquérant, en situation concrète de travail, des compétences techniques et transversales.

Les associations professionnelles suisses d'un même secteur se sont mises d'accord sur la liste des compétences que doivent acquérir les apprentis pour être polyvalents et opérationnels sur le marché du travail.

Jusqu'à il y a une dizaine d'années, la filière professionnelle avait la réputation de n'accueillir que ceux incapables ou non désireux de suivre la filière académique menant aux diplômes universitaires. Aujourd'hui, avec les passerelles menant d'une filière à l'autre, ce n'est plus le cas.

Les statistiques montrent qu'environ les deux-tiers des 60 000 à 70 000 jeunes qui terminent, vers l'âge de 15 ans, leur scolarité secondaire obligatoire en Suisse, optent pour cette filière professionnelle dont les coûts, assumés par les pouvoirs publics, s'élèvent à 2,9 milliards d'euros. Les apprentis reçoivent un modeste salaire en contrepartie de leur travail et de leur créativité.

Selon une étude réalisée en 2009, publiée en 2012, les bénéficiaires compensent les coûts associés au système dual. En effet, les 4,3 milliards d'euros qui y sont consacrés globalement par les collectivités publiques et les privés, toutes sources confondues, offrent un retour de 4,7 milliards d'euros en activité productive générée.

Ce système assure une relève qualifiée répondant aux besoins des employeurs et du marché et offre une grande mobilité aux jeunes diplômés. Parmi les défis auxquels il fait face se trouve l'influence de la situation économique lorsqu'elle se dégrade, les entreprises tendant alors à réduire le nombre d'apprentis qu'elles acceptent de prendre. Il faut aussi parfois sensibiliser et informer les multinationales, américaines et européennes, installées en Suisse, des avantages et du fonctionnement souhaité de ce système d'apprentissage.

La Suisse, dans le cadre de ses programmes d'aide et de coopération internationales, a mis sur pied trois projets de formation professionnelle duale (en Inde, au Gabon et au Burkina Faso). Au Gabon, le projet de formation professionnelle soutenu par une université de technologie du bois vise 44 étudiants, pour la période 2011-2018. Au Burkina Faso, le projet suisse cible plutôt des adultes et les résultats démontrent que les revenus des artisans visés ont augmenté suite à la formation offerte.

Il faut, selon M. Berberat, conserver l'économie informelle et les modes traditionnels de transmission des savoir-faire tout en complétant la formation par le développement de compétences, menant à un titre qualifiant.

Un débat s'engage.

Le sénateur Jean Massandé (Gabon) confirme l'engagement actuel de son pays à améliorer l'adéquation de la formation avec le marché de l'emploi, notamment en ciblant l'octroi des bourses d'études. Le Gabon, couvert à 85% de forêts, a interdit en 2010 l'exportation de grumes dans le but d'assurer la transformation sur place du bois puisque cette dernière procure la plus-value technologique et économique. Le projet de coopération avec la Suisse s'inscrit dans cette démarche d'appropriation de l'industrie du bois.

En réponse à des questions et observations d'autres délégués, M. Berberat explique que :

- Les associations professionnelles sont privées en Suisse mais se font conférer par l'État des compétences en matière de formation ; l'appartenance à l'association concernée n'est pas une condition à la pratique du métier ;
- La formation duale étant « certifiante » –validée par l'État et l'association professionnelle concernée–, menant directement au marché du travail, assurant de bonnes perspectives d'emploi, tout en préservant des passerelles vers la filière académique qui permettent à ceux qui le veulent de poursuivre plus avant leur formation, contrecarre assez bien en Suisse la réputation de « voie de l'échec » accolée à la filière des métiers, notamment en France et en Belgique où elle peine à attirer des candidats ;
- La participation active des associations professionnelles à l'élaboration des contenus contribue à adapter la formation aux besoins du marché et aux nouvelles technologies.

En conclusion, M. Berberat appelle le Gabon et le Burkina Faso à faire part à la Commission de leur expérience en matière de formation duale certifiante, notamment à la lumière des projets qui y sont menés par la Suisse. Quelles adaptations peuvent-ils suggérer pour rendre un tel système transposable ailleurs ? Quels sont les obstacles, les défis auxquels ils sont confrontés. Leur contribution, et celle d'autres sections qui pourraient être sollicitées, contribuerait au développement d'un rapport sur ce sujet.

Une communication plus formelle leur sera adressée.

8. La marchandisation de l'éducation

Le sénateur Joël Bourdin (France) présente les grandes lignes de la thématique qu'il suggère à la Commission d'étudier : la marchandisation de l'éducation. Pour lui, le phénomène prend de l'ampleur, tant au Nord qu'au Sud, se diversifie, et commence à poser des problèmes. Des niches « d'enseignement marchand » se sont développées en marge des systèmes officiels publics, notamment en matière de soutien scolaire et de formation professionnelle. Il s'agit, selon lui, d'une réponse au fardeau financier que fait reposer sur les pouvoirs publics l'objectif d'instruire le plus grand nombre, d'adapter la formation aux besoins du marché et de tirer profit de nouvelles techniques qui amélioreraient la pédagogie. Dans bien des pays du Sud, le simple effet de la démographie galopante « encombre » tous les niveaux d'enseignement, du primaire jusqu'au supérieur.

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc toute forme de marchandisation de l'éducation mais plutôt d'en évaluer et d'en limiter les risques, dont l'introduction d'un important élément d'inégalité dans un système basé sur le principe de l'égalité des chances, d'en prévoir le cadre, la régulation et les principes déontologiques appropriés.

M. Bourdin invite les délégués à lui fournir des illustrations du phénomène dans leur Etat respectif afin d'alimenter sa réflexion et contribuer à l'élaboration d'un avant-projet de rapport sur ce sujet.

Le président Berberat rappelle à tous que la discussion, de nature préparatoire, doit porter sur l'affinement du thème proposé et non sur les situations particulières de chacune des sections, lesquelles seront invitées ultérieurement à faire part de leur expérience.

Suite aux échanges de vues, il a été convenu que la section française, de concert avec le secrétariat de la commission, élaborerait et distribuerait un questionnaire destiné à toutes les sections afin d'étayer un rapport sur cette question d'actualité, le plus vite possible. Il faudra s'attendre à des discussions de fond sérieuses, s'étalant sur plus d'une réunion, considérant l'ampleur du sujet, les visages qu'il prend selon sa localisation, et l'intérêt manifeste qu'il représente pour un grand nombre de sections.

9. Suivi sur le *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

Après avoir rappelé brièvement les objectifs du *Vade-mecum*, adopté lors du Sommet de Bucarest en 2006, M. Berberat présente M. Libère Bararunyeretse, représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et ancien représentant de l'OIF auprès de l'ONU, à Genève, entre 2006 et 2010.

M. Berberat souligne que la question du français dans la vie internationale est toujours d'actualité et risque de revenir régulièrement à l'ordre du jour de la Commission car, selon lui, la situation n'est toujours pas satisfaisante et pourrait même empirer.

M. Bararunyeretse fait d'abord part de l'engagement du secrétaire général de l'OIF, SEM Abdou Diouf, en faveur de l'usage de la langue française. Chaque Sommet depuis 2006 a débattu de la question et fixé des orientations. Le dernier, tenu à Kinshasa en octobre 2012, a vu l'adoption d'une Politique intégrée de promotion de la langue

française. Selon M. Bararunyeretse, il est du devoir des parlementaires de veiller à la mise en œuvre des orientations tracées.

Après avoir établi le cadre réglementaire gouvernant les langues officielles et les langues de travail à l'ONU, dans certaines de ses agences (ECOSOC, PNUD, UNICEF, UNESCO), à la Commission européenne et à l'Union africaine, M. Bararunyeretse s'est d'abord réjoui de la reconnaissance du français comme langue officielle et, mieux encore selon lui, comme langue de travail. Cependant, en dépit de ce statut préférentiel accordé au français, une forte tendance existe à l'accomplissement du travail, en anglais presque exclusivement. Bien que les textes prônent le multilinguisme, il a dressé un portrait peu reluisant de la situation réelle.

Ainsi, bien que 86 % des réunions formelles à l'ONU bénéficiaient de l'interprétation en 2009, l'anglais dominait nettement lors des réunions informelles. À la Commission européenne, la proportion des documents rédigés en français est passée de 58 % en 1986 à moins de 5 % en 2013. Les fonctionnaires francophones sont soumis à des pressions structurelles (hiérarchie unilingue anglaise, processus de recrutement, disponibilité tardive de la traduction française des documents, etc.) pour travailler en anglais, y compris dans les organisations internationales africaines et sous-régionales. Une exception notable : la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la CEA, dont le nouveau directeur exécutif, M. Carlos Lopez, a exigé par circulaire du 1^{er} février 2013 que toutes annonces, circulaires, notes d'orientation, pages Web soient publiées simultanément en français et en anglais, et annoncé diverses mesures favorisant l'usage des deux langues.

M. Bararunyeretse croit que les francophones eux-mêmes ont une part de responsabilité dans le « désamour » généralisé de leur langue, soit en raison de leur inaction, soit en raison de leur engouement pour l'anglais.

L'OIF mène des actions sur trois fronts pour favoriser le multilinguisme et, par voie de conséquence, conforter la place du français dans les organisations internationales : soutien aux organisations internationales, soutien aux États et gouvernements membres de l'OIF et coopération avec les autres aires linguistiques.

Parmi ces actions, se trouvent notamment l'organisation de cours de français, de formations techniques en français et de stages d'immersion pour les fonctionnaires, le soutien aux services de traduction et centres de ressources, le financement de l'achat de logiciels de traduction, le développement d'une politique de formation continue des traducteurs et interprètes, la signature de Pactes linguistiques, la concertation avec les autres espaces linguistiques en vue de faire front commun pour défendre le multilinguisme.

M. Bararunyeretse souligne que l'OIF doit compter sur la mobilisation et la vigilance des États et gouvernements membres de la Francophonie. Son Observatoire de la langue française a conçu des outils pour les inciter et les aider à s'exprimer en français dans les enceintes internationales mais eux seuls peuvent en assurer l'usage régulier. Des efforts doivent aussi être faits par les fonctionnaires eux-mêmes et l'expérience démontre que quand l'exemple vient des plus hauts niveaux hiérarchiques, son influence bénéfique est d'autant plus grande. Il salue la diffusion récente d'une circulaire du premier ministre français à ses ministres les enjoignant d'employer la langue française en situation de communication internationale.

Soulignant qu'il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour rendre la situation satisfaisante, M. Bararunyeretse rapporte que l'OIF soutient l'Assemblée des fonctionnaires

francophones dans les organisations internationales (AFFOI) et concourt à la mise en place de réseaux de traducteurs et interprètes.

S'agissant du contexte africain, il estime que c'est à l'UA que la langue française « souffre » le moins en raison du poids proportionnel des pays membres de la Francophonie (31 sur 54). Cette masse critique suffisante pour améliorer le sort du français ne doit pas occulter les problèmes liés au recrutement, les capacités linguistiques souvent limitées des cadres, ni le mimétisme galopant qui amène les fonctionnaires à l'abandon de leur langue, au profit de l'anglais, même quand ce n'est pas nécessaire.

Après avoir suggéré que le débat et les interactions avec le présentateur soient reportés au lendemain matin, M. Berberat suspend la séance à 17 h 30.

À 9 h, le 7 mai, M. Berberat reprend la séance et ouvre la discussion.

En réponse aux interrogations soulevées par M. Henri-François Gautrin, député (Québec), M. Bararunyeretse explique que le *Vade Mecum* prévoit expressément tous les cas de figure. L'obligation des représentants des États de s'exprimer en français varie selon le régime linguistique du pays concerné qui fait du français soit la langue officielle, soit l'une des langues officielles.

En l'absence de questions ou d'autres commentaires de l'auditoire sur la présentation entendue la veille, M. Berberat dit constater que la situation du français dans les organisations internationales ne s'améliore guère et que d'importants problèmes d'application du *Vade-mecum* subsistent. Il propose ensuite à l'assemblée qu'un projet de résolution soit préparé en vue de la prochaine réunion de la Commission, visant à rappeler, encore une fois, aux États membres de la Francophonie leur engagement à le respecter. Il espère que M. Bararunyeretse pourra être présent à Abidjan pour discuter avec la Commission de cette résolution.

10. Proposition de thème : Rapprocher les élus des citoyens, l'utilisation des nouvelles technologies par les parlements

M. Henri-François Gautrin, député (Québec), présente à la Commission sa suggestion de thème pour étude. Il fait valoir que les nouvelles technologies, et particulièrement les nouveaux médias sociaux tels *Twitter* et *Facebook*, ainsi que les téléphones intelligents omniprésents même dans les pays en développement, changent le rapport qu'entretient le citoyen avec les institutions. Ce dernier ne veut plus être un simple consommateur d'information mais aussi en être producteur et participant actif.

Le désir de communication directe, de participation active à l'acte de gouvernement, et de décloisonnement entre ministères sont autant de facteurs qui militent en faveur d'une réflexion sur la question du rapport qui change, entre gouvernants et gouvernés. Déjà, la France, la Belgique, le Québec, le Canada, la ville de Paris, pour ne nommer qu'eux, ont pris des initiatives qui favorisent l'utilisation des nouvelles technologies.

M. Gautrin demande à la Commission son accord pour que sa section prépare un premier projet de rapport en vue de la prochaine réunion, lequel pourra être approfondi et enrichi au fil des réunions suivantes. L'objectif serait de recenser les expériences existantes, les analyser, puis éventuellement considérer faire une recommandation à l'OIF pour le développement d'une approche et de standards communs, et pour l'échange de bonnes pratiques en cette matière.

Quelques délégués soulignent le caractère très actuel de cette question. Il est décidé de donner suite à la suggestion présentée et mandat est donné à la section québécoise de procéder en conséquence.

11. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

M. Gautrin, député (Québec) fait ressortir le rôle d’initiateur et de leader qu’a joué cette Commission dans la promotion, l’élaboration et l’adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l’UNESCO, affirmant qu’elle a ainsi exercé une influence internationale déterminante. En substance, cette Convention réaffirme que les biens culturels sont porteurs d’identité et, en conséquence, ne peuvent pas être traités comme des biens commerciaux traditionnels. Elle réaffirme aussi que les États ont le droit de développer des politiques culturelles de protection quant à leur diversité culturelle.

L’APF est considérée par l’UNESCO comme un organisme international intéressé et est, par conséquent, invitée aux réunions du Comité intergouvernemental, l’instance réunissant 18 pays et qui assure le suivi de la Convention entre les Conférences des parties. M. Gautrin y a représenté l’APF, lors de sa dernière réunion, en décembre 2012 à Paris.

Le rapporteur québécois mentionne qu’une majorité de pays a maintenant ratifié la Convention et que, dans beaucoup de pays signataires, on assiste au développement de politiques culturelles. Il rappelle que la Convention a créé le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), doté principalement au moyen des contributions volontaires des États parties, lequel offre son soutien pour des projets et activités d’ordre culturel, soumis principalement par des ONG, dans des pays en développement. Pour ce faire, le Fonds ne dispose que d’environ 4 millions de US\$.

Par ailleurs, l’UNESCO se serait engagée en mars 2013 à produire un état des ententes commerciales internationales afin de s’assurer que les signataires respectent bien la Convention qui précise que, dans les accords internationaux de libre échange, les questions culturelles doivent être traitées de manière séparée. À l’approche de l’amorce de négociations en vue d’un accord de libre-échange États-Unis–Europe, M. Gautrin a appelé les parlementaires à une vigilance accrue pour s’assurer que la culture en soit exclue.

M. Gautrin a confirmé l’engagement de la section du Québec d’assurer une veille permanente concernant la Convention et l’UNESCO. Il a approuvé la suggestion du président Berberat de ne plus inscrire systématiquement ce point à l’ordre du jour des prochaines réunions de la Commission, s’engageant toutefois à signaler tout événement, enjeu, ou information qui justifierait qu’on aborde formellement la question.

Ainsi, il estime que dès la prochaine réunion, un projet de résolution attirant l’attention des États membres de la Francophonie sur la dotation du FIDC et sur l’importance d’y contribuer devrait être soumis à la discussion. Au nom de la section québécoise, M. Gautrin s’engage à obtenir auprès de l’UNESCO et de mettre à disposition de la Commission, la liste des divers projets devenus réalité grâce à ce Fonds.

M. Berberat ouvre le débat.

M. René Dosière, député (France), veut savoir si l’accord Canada–Europe, dont la conclusion serait imminente, respecte la Convention. Ne connaissant pas la teneur du

texte qui n'a pas encore été rendu public, M. Gautrin a dit croire qu'en principe, oui, on aurait prévu des mesures de protection en matière culturelle.

M. Yves Reinkin, député, (Belgique, Communauté française/Wallonie-Bruxelles), rapporte que les inquiétudes de la communauté flamande au sujet de la Convention qui retardaient sa ratification par la Belgique ont été apaisées. Le texte de ratification a été déposé au greffe du Sénat en mars et son adoption finale est probable en 2013.

Voulant rassurer ceux qui s'inquiéteraient du respect éventuel de la Convention par la Belgique, M. Reinkin cite les propos clairs du ministre-président belge à l'OMC concernant le mandat de négocier un accord commercial États-Unis–Europe : « Nous exigeons que le mandat octroyé à la Commission européenne pour entamer des négociations commerciales garantissent que les services audio-visuels ne seront pas libéralisés. Sans cette garantie, nous ne marquerons pas notre accord à l'adoption de ce mandat. »

Toutefois, M. Reinkin fait part de son inquiétude et de sa frustration face aux actions d'autres pays membres de l'Union européenne et signataires de la Convention, qui, selon lui, seraient incohérentes. Il en veut pour exemple ceux qui soutiennent que la libéralisation des services audio-visuels dans des accords commerciaux ne porterait pas atteinte à la diversité culturelle et linguistique. Il dit souhaiter une veille permanente pour s'assurer de la concordance entre les engagements pris et les actions posées.

M. Berberat suggère aux parlementaires de pays membres de l'Union européenne, notamment la France et la Belgique, d'attirer l'attention de leurs députés au Parlement européen sur l'importance d'être attentifs à la question culturelle afin d'éviter toute dérive mercantiliste.

Résumant les débats, M. Berberat a chargé la section québécoise de préparer un projet de résolution portant sur le FIDC pour la prochaine réunion ; d'obtenir et de rendre disponible à la Commission l'information concernant les réalisations du FIDC; et de porter à la connaissance de la Commission les résultats de l'inventaire que serait à faire l'UNESCO des accords commerciaux et de leur prise en compte ou non de l'aspect culture.

12. Suivi de la résolution de l'APF sur l'éducation au développement durable (2012)

M. Yves Reinkin, député, (Belgique, Communauté française/Wallonie-Bruxelles), vice-président de la Commission, rappelle que la résolution adoptée à l'unanimité par l'APF à Bruxelles, en juillet 2012, prend des engagements forts. Il tient à ce qu'elle ne reste pas lettre morte et a déjà engagé des actions pour en assurer le suivi.

Il souligne qu'outre les habituels appels à l'action des gouvernements, la résolution interpelle l'OIF et ses opérateurs, les encourageant à la réflexion et à l'action concernant l'éducation au développement durable, dont les contours englobent bien davantage que l'environnement seul, puisqu'ils s'étendent, il le rappelle, à des préoccupations de santé, de citoyenneté, de liens Nord-Sud, en somme tout ce qui constitue le « vivre ensemble sur la planète ».

M. Reinkin relate comment, dans une lettre du 20 novembre 2012, le Secrétaire général parlementaire de l'APF a demandé au Secrétaire général de l'OIF, d'engager une réflexion commune pour déterminer la meilleure approche à adopter et les modalités envisageables pour mettre en œuvre cette résolution tout en offrant l'appui du président et du vice-président de la Commission pour ce faire. La réponse, datée du 28 janvier 2013, tout en

réaffirmant l'engagement de l'OIF, de l'Institut francophone du développement durable (autrefois IEPF) et des autres opérateurs en faveur de la coopération au service du développement durable et de la solidarité, invite plutôt les parlementaires à se tourner vers leurs gouvernements respectifs et à sensibiliser ces derniers à l'importance de l'enjeu de l'éducation au développement durable, et pour les encourager à en tenir compte dans l'élaboration et le financement du nouveau cadre stratégique de la Francophonie qui doit être validé à Dakar, au Sommet de 2014.

Soucieux de faire progresser la mise en œuvre de la résolution en dépit de cette réponse décevante, M. Reinkin rappelle que chaque section de l'APF doit jouer son rôle en matière d'éducation au développement durable, tant au niveau local qu'international. Il demande à la Commission de réfléchir à cette question pour esquisser des pistes d'action.

Il rapporte qu'à Lyon, où il a fait, en mars dernier, une intervention au nom de l'APF dans le cadre de la Première Journée Européenne de l'EEDD, des participants ont accueilli avec enthousiasme l'engagement des parlementaires.

Le président Berberat suggère une approche auprès de la CONFEMEN et auprès d'opérateurs de la Francophonie tels TV5 et l'AUF. Il ajoute qu'il serait intéressant que chaque député, qu'il soit du Nord ou du Sud, interpelle dans son parlement les responsables pour savoir ce qui se fait dans son pays en matière d'éducation au développement durable, et presse son gouvernement de s'engager en faveur de cette question en en tenant compte dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique de la Francophonie dont dépendront les grands axes de la programmation future. La Commission pourrait même produire des outils pour faciliter et accélérer ces interventions.

M. Gautrin, député (Québec) aimerait que l'on puisse constituer un fonds, au niveau international au sein d'une organisation à identifier, pour stimuler la réalisation de certains projets en matière d'éducation au développement durable, dans tout pays intéressé.

M. Reinkin se dit disposé à fournir pour la prochaine réunion une question-type portant sur l'éducation au développement durable dont d'autres parlementaires pourront s'inspirer et un court résumé des pistes d'action. Il évoque aussi l'idée de prévoir la conception d'une formation, adaptée aux réalités et à la culture locale, à l'intention des parlementaires de quelques pays à la fois, dans une même région, pour bien cerner et comprendre ce concept d'éducation à l'environnement et au développement durable afin de mieux en reconnaître les enjeux dans les lois et décrets qu'ils sont appelés à voter.

La Commission charge M. Reinkin d'élaborer une question-type et de résumer, pour la prochaine réunion, les différentes pistes d'action qui pourraient être envisagées.

13. L'édition locale dans l'affirmation de la langue française et des diversités francophones : le cas du Burkina Faso

M. Ousmane Djiguemde, auteur, étudiant au programme de Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, présente Faso-Livres, une initiative burkinabè née en milieu scolaire en 1994, qui vise à pallier l'inaccessibilité aux livres pour le renforcement des apprentissages. Les livres adaptés au contexte local n'existaient pas, les importés coûtaient cher.

L'association Faso-Livres a eu l'ambition d'une édition locale, produite par ses auteurs membres. Depuis, Faso-Livres édite, à faible coût pour l'utilisateur final, des livres dont la

rédaction, la composition, l'impression et la distribution profitent aux intervenants locaux tout en fournissant des outils d'apprentissage adaptés et qui reflètent les réalités burkinabè. Assurée par et pour la communauté, la chaîne d'édition locale se veut un outil d'affirmation de souveraineté.

Une période d'échanges suit la présentation.

14. Prochaine réunion

Le président informe les délégués que la prochaine réunion se tiendra à Abidjan, Côte d'Ivoire, les 10 et 11 juillet 2013, dans le cadre de la XXXIX^e session de l'APF.

Il profite de l'occasion pour expliquer qu'à la demande de l'OIF, la traditionnelle période de questions adressées au secrétaire général sera soumise à de nouvelles règles visant à l'abréger et à la recentrer sur les thèmes abordés dans sa communication.

Vu l'impossibilité temporelle pour la Commission de prendre connaissance de ces thèmes en temps utile, elle s'en remet au président pour identifier les questions pertinentes aux préoccupations tant de la Commission que de son Réseau de lutte contre le VIH/sida et de voir à ce qu'elles soient posées, au moment opportun, au secrétaire général de l'OIF.

15. Questions diverses - Remerciements

Le président Berberat s'associe entièrement aux remerciements exprimés par le député délégué du Bénin, M. Chabi Félicien Zacharie, à l'endroit de la section burkinabè pour son accueil et son engagement ainsi que pour la qualité de l'organisation et du déroulement de la réunion.

Les délégués adoptent, à l'unanimité, une motion de remerciement.

À 11 h 40, la séance est levée.